



48^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial pour le Myanmar

Genève, le 22 septembre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Nous remercions le Rapporteur spécial pour son intervention, qui a souligné la gravité de la situation au Myanmar.

Sept mois après la prise du pouvoir par l'armée birmane, l'oppression à l'encontre de la population en général, et particulièrement contre les membres de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme continue. Les appels au retour à la démocratie et au respect du résultat des urnes sont ignorés et le système électoral est réformé de façon à consolider durablement l'influence de l'armée sur les institutions politiques. L'opposition pacifique est réprimée dans la brutalité et le pays descend dans la violence. La Suisse appelle toutes les parties prenantes à mieux protéger la population civile et à garantir l'accès humanitaire à toutes les régions du pays et à toutes les personnes dans le besoin.

La Suisse demande aux autorités militaires la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes arbitrairement détenues. Elle rappelle que toutes les violations du droit international doivent faire l'objet d'une enquête crédible, transparente, indépendante et impartiale. A cet égard, la responsabilité primaire incombe au

Myanmar. La Suisse exhorte le Myanmar à collaborer avec le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

Monsieur le Rapporteur spécial, la Suisse est fortement préoccupée par l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Myanmar depuis la prise de pouvoir de l'armée birmane. **Quelles devraient être les prochains pas pour la communauté internationale pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Myanmar ?**

Je vous remercie.